

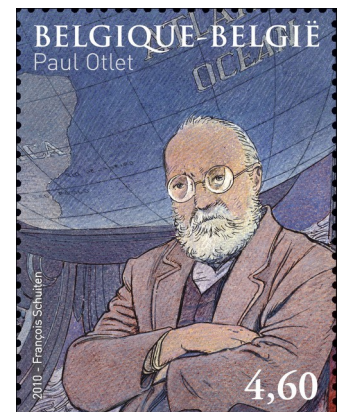
La démocratie parlementaire à l'heure des plate-formes participatives et des réseaux sociaux sur Internet



Christophe Lejeune
Chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles
Auteur de *Démocratie 2.0. Une histoire politique d'Internet*

Le parlement wallon fête ses 30 ans, alors que le World Wide Web vient d'avoir 20 ans. À l'heure du marché globalisé et des « réseaux sociaux », il importe de rappeler que l'idée même d'Internet fut d'abord un projet belge. Les spécialistes des sciences de l'information considèrent en effet que le premier projet d'Internet fut tracé par Paul Otlet, juriste et bibliographe de l'Université Libre de Bruxelles. Élaboré dans les années 30, ce projet entendait alors relier toutes les bibliothèques de la planète, afin d'œuvrer à la paix dans le monde. Bien sûr, il fallut plusieurs décennies (ainsi qu'une étroite collaboration entre différentes universités) pour qu'un réseau informatique mondial soit effectivement fonctionnel. Toutefois, dès sa première élaboration, le réseau poursuivait déjà, à travers un idéal pacifique, des visées de démocratie et de citoyenneté.

Au fur et à mesure de son développement, Internet sera marqué par plusieurs épisodes au cours desquels s'affronteront des impératifs technologiques, démocratiques et économiques. Il y eut des succès et des ratages, des motivations et des espoirs déçus. Depuis plus de 10 ans, les spécialistes commentent quotidiennement ces avatars de ce que l'on considère, selon les cas, comme un espace médiatique de plus, une révolution numérique ou un univers virtuel... Derrière chaque nouveau commentaire, on devine une prise de position : certains craignent que les technologies pervertissent l'humanité; d'autres y voient un facteur d'émancipation.



Selon ce clivage, s'interroger sur la place qu'occupe d'Internet dans la question de la démocratie requiert de choisir un camp : celui des sceptiques ou des enthousiastes. La présente contribution propose au contraire d'examiner la question sans souscrire à une telle position de principe. Il semble en effet réducteur d'envisager un tel phénomène en blanc ou en noir. La conjugaison d'Internet et de la démocratie soulève en fait plusieurs questions. Si toutes ne relèvent bien sûr pas de la compétence du parlement wallon, nous allons néanmoins tenter d'en donner un aperçu le plus circonstancié possible.

Inégalité d'accès

La question de l'accès à Internet se pose avant même celle du rôle démocratique qu'il est susceptible de jouer. On sait en effet que les différents continents n'accèdent pas aussi facilement aux technologies informatiques – qui plus est à Internet. En anglais, on appelle cela le *digital divide* (traduit en français par « fracture » ou « fossé » numérique). De telles inégalités d'accès existent près de chez nous : une importante proportion de la population Wallonne n'est pas « connectée ». Les statistiques sont régulièrement renouvelées. Elles sont présentées par les médias, les scientifiques, les politiques et les opérateurs de la même manière que les chiffres concernant l'alphabétisation. Il convient toutefois d'aborder le problème de la fracture numérique avec une certaine distance critique. Certes, la fracture numérique existe. Certes, il est vrai qu'une proportion non négligeable de la population n'a pas accès à l'Internet haut-débit. Il est même vraisemblable que cela constitue un handicap, par exemple pour trouver un travail d'employé de bureau. Il ne faudrait cependant pas exagérer la portée des chiffres. Il est en effet possible que des personnes occupant un emploi, disposant d'un revenu et très bien insérées dans la vie sociale et culturelle n'éprouvent aucun besoin de se connecter à Internet. C'est par exemple le cas de mon boucher, de mon plombier et de mon voisin (sculpteur). Tous trois gonflent les rangs des personnes « non connectées » mais cela ne les empêche aucunement de disposer d'un emploi bien payé.

Les statistiques en matière de fracture numérique sont tout à fait justes. Leurs interprétations se fondent cependant trop souvent sur deux présupposés qui méritent d'être explicités. Tout d'abord, elles postulent que les « non connectés » sont des exclus (l'exemple de mon voisin montre que ce n'est pas nécessairement le cas). Ensuite, elles considèrent que l'accès à Internet est un bien en soit (or, on peut tout à fait s'en passer). Autrement dit, sous un premier abord critique (donc sceptique), la notion même de fracture numérique souscrit, via ses présupposés, à la posture prosélyte des enthousiastes. Développer une réflexion critique sur les enjeux démocratiques d'Internet implique donc d'employer avec précaution une notion comme *fracture numérique*.



En outre, les indicateurs choisis pour évaluer la portée de la fracture numérique recèlent une portée éminemment politique (mesurer le taux d'équipement ne nous dit rien sur les usages effectifs). En cette matière, la Fondation Travail-Université (Namur) développe des recherches reconnues internationalement. Ses chercheurs – comme Gérard Valenduc – ont identifié un second type de fracture numérique : la fracture socio-cognitive. Celles-ci distingue, au sein des personnes ayant accès à Internet, les personnes qui développent la capacité de contextualiser et de critiquer l'information disponible sur Internet. Phénomène étonnant, on se rend compte que cette seconde fracture fonctionne différemment de la première. Au sein de la population wallonne, elle suit les générations. Ayant grandi après la généralisation de la micro-informatique, les plus jeunes sont plus à l'aise avec ces outils. C'est le phénomène que les médias – friands d'anglicismes – appellent les *digital natives* ou la *génération Y*. Selon une telle thèse (quelque peu caricaturale), les jeunes wallons s'avèrent ainsi de biens meilleurs utilisateurs d'Internet que leurs aînés quand il s'agit de communiquer via un système de messagerie en ligne, de tenir un journal personnel (*blog*) ou de trouver une information via les moteurs de recherche ou sur Wikipedia.

Plus rapides dans l'adoption des nouvelles technologies, les jeunes usagers s'avèrent cependant plus pressés, parfois trop, lorsqu'il s'agit d'évaluer la pertinence de l'information dénichée sur Internet. Pour leur part, leurs aînés ont assimilé une habitude, plus classique, en ce qui concerne la critique des sources d'information. Autrement dit, les jeunes sont plutôt en avance du point de vue de la première fracture numérique, mais l'avantage bascule en faveur des aînés lorsqu'on considère la seconde fracture. En exagérant à peine, on pourrait dire que l'on retrouve l'opposition entre un enthousiasme non critique (chez les jeunes) et un scepticisme critique (chez les aînés).

Il est possible de réagir à cette situation de deux manières : chacune étant l'incompétente de l'autre, les générations peuvent se critiquer mutuellement (« je maîtrise mieux que toi; tu n'as donc rien à m'apprendre »). On creuse alors l'écart et l'opposition. Mais on peut également tenter de dépasser cette opposition et ainsi saisir l'opportunité d'un pacte inter-générationnel original. Plutôt que de critiquer ou d'encenser, cette situation encourage en effet à un dialogue autour des technologies : les plus jeunes peuvent ainsi transmettre un savoir-faire pratique en termes d'usages. En échange, les aînés pourront leur transmettre leurs habitudes ainsi que leurs trucs et astuces en matière de critique des sources d'information. Le croisement des deux compétences ne peut qu'être productif.

Forums politiques

Les spécialistes qualifient souvent Internet de *technologie de l'information et de la communication* (TIC). Cela signifie qu'Internet permet de consulter une quantité importante de sources d'information (dont l'évaluation de la pertinence incombe à l'utilisateur) ainsi que d'utiliser des outils de *communication* (comme le courrier électronique, les messageries instantanées ou les forums de discussions). En fait, dans l'histoire d'Internet, les dispositifs de communication ont précédé les sites Internet de plusieurs décennies. Parmi ces outils, les groupes de discussion regorgent d'enjeux démocratiques. En effet, en tant qu'espace dématérialisé d'échange collectif d'opinions, le forum de discussion peut accompagner, voire faciliter, la coordination et le débat. Dans leur conception, ces outils permettent à des personnes de tous bords d'échanger, de discuter et de débattre, indépendamment de leur diplôme, de leur origine sociale ou de leur lieu de résidence (pour autant qu'elles aient accès à Internet, comme mentionné dans le point précédant). Cette lecture (enthousiaste) des vertus fédératrices de la technologie ne se traduit cependant pas nécessairement dans les usages. De fait, le choix de tel ou tel forum dépend largement du milieu social de chacun. Les clivages classiques tendent donc à se reproduire (en termes d'âge, de classes sociales, de langues, de genres voire de races).

Les enthousiastes et les sceptiques interprètent différemment le principe même de l'ouverture des forums de discussion. Pour les premiers, cette spécificité est synonyme d'égalité et d'émancipation. Pour les seconds, elle devient le symptôme d'une anarchie dans laquelle tout se vaut, un désordre cacophonique dans lequel plus personne ne s'y retrouve.

Les forums de discussion sont en fait utilisés pour une panoplie de raisons différentes. Toutes ne sont pas synonymes de débat contradictoire. Par exemple, si j'initie une discussion sur le thème : « aimez-vous le dernier album du groupe Muse ? », une série de personnes peut me répondre, indépendamment les unes des autres. Chacun y va de son apport, on partage, on participe, sans collaborer. La discussion peut également s'amorcer, sans prévenir. On échange

alors des points de vue, on communique, on confronte. Un tel débat ne concerne pas la démocratie à proprement parler. Il s'agit pourtant déjà d'un débat public. En tant que tel, il peut s'agir d'un laboratoire de sensibilisation et de socialisation au débat. Voilà un point à retenir comme apport des forums à la question démocratique.

Qui dit débat public ne dit pas nécessairement démocratie. En effet, nombreux sont les dérapages, dans les débats ou dans les échanges de points de vue. Cela n'est pas nouveau : en famille, à l'école ou dans le train, la confrontation d'idées incompatibles peut occasionnellement ouvrir sur la discussion, la polémique voire la discorde ou les insultes. Dans les pires des cas, cela ira jusqu'à la diffamation, la haine raciale ou la xénophobie. Les communications médiatisées par ordinateur ne font pas exception. L'anonymat peut même parfois faciliter la radicalisation des points de vue. Internet n'est pas pour autant responsable de ces dérapages; il agit plutôt comme révélateur.

Afin de prévenir ces dérapages, certains forums de discussion disposent d'un modérateur (identifié à un censeur pas ses détracteurs). Beaucoup d'autres incitent à la libre participation et à la responsabilité de chacun. Pour autant, cette liberté ne débouche pas sur une égalité de fait. Si chacun a le même droit à participer à la discussion, on se rend vite compte que chaque forum a ses habitués. L'ancienneté de ces habitués leur confère en quelque sorte un statut informel. Alors, *exit* le bel idéal d'égalité ? Pas totalement, puisque chacun a le droit, à l'entrée, de s'impliquer, de s'investir et, en conséquence, d'acquérir l'ancienneté et la réputation des habitués. Autrement dit, il n'y a aucun droit d'entrée, aucun filtre institué.

S'il n'y a pas de ticket d'entrée comme le diplôme, les relations ou le paiement d'une cotisation, on constate cependant que chaque forum de discussion accueille des profils de participants relativement homogènes entre eux, et différents du forum d'à côté. C'est que, si les forums invitent au débat, les préoccupations relatives aux questions de sociétés et aux enjeux démocratiques sont très inégalement réparties dans les classes sociales. On se rend donc compte que les forums qui traitent de démocratie regroupent des personnes déjà sensibilisées à la question. Autrement dit, s'il n'y a pas de droit d'entrée, il existe néanmoins une sorte de filtre social qui fait que les amateurs de pêche à la ligne discutent entre eux sans nécessairement se frotter aux forums portant sur la réforme de l'état fédéral.

Socialisation à l'espace public

Parmi les millions des sites Internet, Facebook bat tout les records d'usage et de fréquentation : il touche des personnes d'âges, de métiers, d'activités et origines sociales les plus variées. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Facebook est une plate-forme dite de « réseau social ». Il s'agit ni plus ni moins d'un carnet d'adresses public (ou semi-public) doté de systèmes de messagerie et de partage de documents (notamment des photographies).

Ce dispositif présente des spécificités comparables à celles des forums de discussion. À travers la diffusion de photographies ou de courtes descriptions de son humeur (statut), l'usage de Facebook offre une opportunité d'appropriation d'un espace public. Cette familiarisation n'est cependant pas nécessairement politique. La plate-forme permet en effet le simple partage (je publie des informations sans me soucier des autres) tout comme la délibération active (je participe à un groupe de débat). Certains utilisateurs s'engouffrent d'ailleurs dans les possibilités de partage, au point que le sur-partage (*oversharing*) l'emporte parfois sur le

partage adéquat, pertinent, réfléchi. Là aussi, les dérives existent : elles vont de la personne publiant chaque jour des dizaines d'informations à l'intérêt discutable... jusqu'à l'exposition excessive de sa propre vie privée (voire de celle des autres).

Ces pratiques sont ici l'occasion de prolonger une discussion sur l'articulation entre la vie privée et la vie publique. Certains utilisateurs témoignent d'une acception originale de la vie privée : clamant qu'ils n'ont rien à cacher, ils exposent tout sur la place publique. À l'opposé, d'autres quittent cette plate-forme qu'ils considèrent intrusive, voire dangereuse à l'égard des libertés civiques. Un tel retrait plaide en faveur d'un *droit à la déconnexion* : même sans être commenté, l'acte de fermer son compte Facebook interpelle les autres utilisateurs. Il révèle la contrainte sociale qui s'insinue insidieusement lorsque l'on rappelle à quelqu'un qu'il n'a pas encore répondu à notre message électronique. À mi-chemin entre la surexposition et le retrait, d'autres opèrent un contrôle serré de ce qu'ils publient ou élaborent une stratégie de communication relativement sophistiquée basée sur le bruit ou l'ambivalence (leurs messages ne sont compréhensibles que pour leurs proches).



Sans aller jusqu'au retrait, l'usage quotidien des réseaux sociaux devrait permettre d'initier des discussions sur les enjeux démocratiques, les droits et les devoirs de chacun. Les implications ont souvent des implications interdisciplinaires (sociales, économiques, politiques, juridiques...). Ainsi, pour s'inscrire sur Facebook, les utilisateurs doivent accepter les conditions générales de la plate-forme. Celles-ci comportent une clause mentionnant que l'utilisateur s'engage à accepter toutes les modifications ultérieures de ces dispositions juridiques. Si l'on se projette quelques années en avant, une telle clause est pour le moins inquiétante : que sera devenu alors la société Facebook ? Que décidera-t-elle de faire avec toutes les données personnelles qu'elle aura accumulées ? Que pourront-nous faire si elle s'allie avec un régime totalitaire ?

La réflexion sur Internet nous concerne tous. Mais celle-ci ne doit pas nécessairement passer *par* Internet. En famille, à l'école, au travail, dans les transports en commun, chacun peut rappeler à l'autre que la publication d'une photographie passe *a minima* pas la consultation des personnes photographiées.

Compte tenu du succès de Facebook, certaines personnalités politiques se sont intéressées aux sites Internet dont le contenu est créé par les usagers. Elles les utilisent notamment comme outils de promotion de leur personne ou de leurs idées. On cite souvent le rôle de cette plate-forme dans la dernière campagne présidentielle américaine. Les études en la matière montrent cependant que la mobilisation a moins été orchestrée par les directeurs de campagne qu'elle ne s'est fait à leur insu. Barack Obama a d'ailleurs admis être plutôt méfiant envers la volatilité des opinions sur Internet.

Certains membres de la classe politique mettent également en avant les vertus délibératives de ces outils de participation citoyenne. Ségolène Royal, par exemple, valorise les forums et Facebook pour leur vertu de consultation de la population. En tant qu'il témoigne une écoute

des citoyens, l'argument peut séduire. Toutefois, un tel plaidoyer en faveur d'une démocratie consultative fragilise (voire mine) la démocratie représentative.

Imaginons en effet que chaque question politique soit confiée à une « opinion publique » médiatisée par Internet (sur un groupe Facebook ou un forum de discussions). Dans un tel modèle, la décision qui émerge du débat instruit directement le politique. Ce dernier pourra toujours dès lors se dédouaner en se référant à une telle origine « citoyenne ». Si la décision occasionne des mécontentements, le politique la justifiera comme « venant des citoyens ». En cas de succès, il pourra se féliciter d'avoir consulté la population. Une telle posture permet donc de récolter les fruits en évitant d'assumer ses responsabilités. On comprend dès lors que certains politiques mobilisent cet argument.



Pourtant, cet argument consultatif consiste à scier la branche sur laquelle les hommes et les femmes politiques sont assis. En effet, une telle consultation permanente s'apparente au modèle de la démocratie directe, qui ne nécessite plus aucun représentant. À termes, elle délégitime donc les hommes et les femmes politiques.

Décus de la classe politique, certains citoyens pourraient pourtant souhaiter cette fragilisation (voire cette disparition) de la démocratie représentative. Il ne faut toutefois pas oublier que, dans une consultation permanente via Internet, la voix citoyenne qui s'y exprimerait au premier chef serait celle de ceux qui déjà s'intéressent à, s'impliquent dans et s'expriment sur les sujets politiques (ce petit groupe particulier ne peut être assimilé à l'ensemble « la population »). Par ailleurs, il y a fort à parier que des lobbys s'empareraient alors des dits groupe de discussions. Une telle situation renforcerait le pouvoir des riches entreprises, pour lesquelles il n'est ni difficile ni coûteux de salarier des responsables de communication dont la mission serait d'orienter le débat dans des directions favorables à leur employeur.

Enfin, certains citoyens s'inquiètent de ce qu'un tel horizon de démocratie directe ne soit qu'un leurre. Selon eux, il est en effet possible de « faire passer » certaines décisions sous prétexte de consultation. Si de telles manœuvres ne sont pas avérées, l'accusation elle-même participe déjà à la délégitimation du représentant politique qui, dans ce scénario extrême, instrumentalise les propriétés « citoyennes » des plate-formes participatives sur Internet. Même si un tel cynisme n'existe pas, l'argument témoigne des limites d'une incorporation de la démocratie délibérative à un Internet consultatif.

En définitive, l'option purement consultative (via Internet) soulève autant de problèmes qu'elle ne propose de solutions. Elle mérite donc d'être considérée, mais avec discernement et circonspection, sans être écartée trop vite.

Quelques moyens d'action

1. Des équipements publics

Comme le livre et la presse, Internet autorise aujourd'hui une certaine démocratisation du savoir et de la délibération. Encore faut-il toutefois y avoir accès, savoir l'utiliser, savoir comment en tirer parti et avoir le droit de le faire.

Les tarifs belges d'abonnement à *Internet* sont parmi les plus élevés d'Europe. Accéder à Internet nécessite d'y mettre le prix. La campagne Start2surf entend lutter contre les risques de dualisation en matière d'équipement individuel (ordinateur à moindre coût et abonnement gratuit la première année). Une telle initiative est précieuse et efficace. Elle mérite d'être prolongée. En particulier, il serait utile d'exiger des prestataires en télécommunication d'assurer un service minimal gratuit, sans limite de temps, accessible à toute personne reliée à la télédistribution ou à la téléphonie.

Il appartient également au service public de proposer des points d'accès performants disponibles pour tous. Au niveau des établissements d'enseignement public, le projet CyberClasse (lancé en 1999 sous le nom CyberÉcoles) poursuit un tel objectif.

Hors des écoles, trois points d'appuis stratégiques sont possibles. Les bibliothèques constituent un premier lieu stratégique. Y offrir un accès public à Internet prolonge leur mission (permettre l'accès au savoir, initialement via la consultation des livres). En outre, ce type de service peut contribuer, dans une certaine mesure, à faire découvrir les bibliothèques à des publics qui ne les fréquentent pas. Dans les villes, un grand nombre d'entre elles proposent déjà un tel accès. À Mons, par exemple, le Mundaneum – rêvé par Paul Otlet dans les années 30 – offre un tel accès public à Internet. Cependant, les budgets de plus petites entités ne leur permettent pas toujours d'assumer les coûts d'équipement et d'abonnement. Lutter contre la fracture numérique implique que ces dernières bénéficient d'infrastructures comparables (on y opérerait alors une sorte de discrimination positive).

Les espaces publics numériques (EPN) constituent un deuxième terrain d'action. Souvent liées à une sensibilisation éducative, culturelle ou sociale, ces initiatives permettent de sensibiliser des publics qui ne mesurent pas toujours les enjeux liés aux technologiques de l'information et ne se rendent pas nécessairement dans les bibliothèques. Émanant de la sphère associative et sociale, ces trop rares initiatives ne bénéficient pas de subvention structurelle (contrairement aux bibliothèques). Elles mériteraient d'être encouragées, multipliées (et donc subsidiées).

Une troisième stratégie consiste à tirer parti de la technologie pour désenclaver les points d'accès. Aujourd'hui, on peut en effet accéder à Internet de la rue, sans avoir d'abonnement à la maison ni se rendre dans les locaux d'une ASBL ou d'une bibliothèque. Toutefois, en Région Wallonne, seuls les plus riches bénéficient d'un tel accès, le plus souvent via des réseaux de mobilophonie « 3G », au moyen d'un téléphone portable évolué (les « smartphones », comme le « iPhone » ou le « Blackberry »). Dans certaines villes d'Europe, comme à Luxembourg par exemple, un service public d'accès à Internet sans fil couvre toute la ville. Celui-ci ne nécessite pas de téléphone « 3G », mais un ordinateur équipé du WiFi (la plupart des ordinateurs peuvent se connecter à un tel réseau).

Ces détails techniques offrent une précision utile aux services publics, pour plusieurs raisons. D'une part, le WiFi nécessite moins de frais d'équipement de la part des usagers. Par ailleurs, les opérateurs téléphoniques belges cherchent actuellement des solutions de désengorgement de leurs réseaux « 3G ». Les pouvoirs publics et les entreprises privées trouveraient tous deux leur compte à déployer un équipement de réseau sans fil public. Jumelés à quelques services de e-government, ces réseaux sans fil permettraient en outre de diminuer certains coûts administratifs : grâce au portail Internet de l'administration (communale, provinciale, régionale), certains documents administratifs deviennent accessibles de partout. Disponible pour toute personne à proximité, le réseau sans fil public présente également une image de modernité aux visiteurs, touristes et hommes/femmes d'affaires en transit.

2. Des usages réflexifs

Les livres sont d'autant plus utiles que l'on sait lire. C'est pour cette raison que l'alphabétisation fait œuvre d'émancipation. De même, l'usage de l'ordinateur mériterait d'être enseigné dès le primaire. L'initiation à l'informatique gagnerait à y être instituée comme enseignement à part entière (en faire une compétence transversale ne semble en effet pas être des plus efficaces). Cet enseignement pourra être prolongé dans le secondaire par une sensibilisation à un usage actif, raisonné et responsable des nouvelles sources d'information. On l'a vu, les forums de discussion et les réseaux sociaux offrent matière à réfléchir sur le débat démocratique, les questions d'espaces publics et de vie privée. Vu qu'il n'a pas de réponses définitives à ces questions, la discussion se prête bien au débat en classe. Il permettra de sensibiliser les élèves à ses difficultés, à la nécessité de choix informés et à la responsabilité de ceux-ci. En outre, une telle « éducation civique » à la réflexion critique en matière de technologies présenterait l'originalité de dépasser le clivage entre un savoir lettré (supposé « critique ») et un savoir technique (supposé « neutre »).

Pour être efficace, cette sensibilisation ne se limitera pas à l'école. Elle sera également assurée après les études, tant auprès du public précarisé, que dans le contexte du travail et de la vie courante. En effet, chacun d'entre nous peut agir, au quotidien, sur des habitudes d'apparences triviales, mais aux conséquences importantes. Chacun peut sensibiliser ses collègues, ses voisins ou les membres de sa famille à un usage responsable d'Internet, de Google, de Facebook...

Prenons l'exemple de l'échange de fichiers informatiques par email. Il s'agit là d'une opération banale, dans la vie privée comme au travail. En particulier, les employés des services publics échangent actuellement un grand nombre de fichiers créés avec des logiciels propriétaires (comme Microsoft Office). Le secret de fabrication de ces fichiers est détenu par une multinationale américaine. Que se passera-t-il si, dans quelques décennies, les nouvelles versions de ces logiciels ne permettent plus de lire les fichiers créés aujourd'hui ? L'ensemble de leur contenu pourrait bien être irrémédiablement perdu...

Cette question de la pérennité des informations concerne aussi bien les entreprises privées que les services publics. Toutefois, s'adressant sans distinction à tous les citoyens, les services publics devraient être particulièrement attentifs à la portée de leurs choix technologiques.

La préconisation qui suit n'est sans doute pas la plus confortable pour la Région Wallonne. Elle vaut cependant la peine qu'on la prenne en considération. Nous pouvons certes être fiers

que notre région accueille le Microsoft Innovation Center et le datacenter de Google, deux sociétés de premier rang en matière technologique et, qui plus est, pourvoyeuses d'emplois. Cette fierté ne devrait pas nous empêcher de réfléchir aux conséquences de certaines pratiques quotidiennes. En échangeant des fichiers informatiques au format propriétaire avec les citoyens (comme Word ou Excel), les institutions publiques soutiennent implicitement la stratégie des sociétés privées qui diffusent ces logiciels. Du point de vue du contribuable, cette recommandation implicite agit comme une publicité – émanant des services publics – pour une multinationale.

L'Europe a condamné la situation monopolistique de Microsoft. De son côté, le gouvernement belge fut le premier à préconiser que les fichiers échangés entre le citoyen et les services fédéraux utilisent un format libre (comme OpenOffice, par exemple). L'ensemble des autres services publics (région, communauté, province, commune) devraient donc également éviter la promotion (même implicite) de formats propriétaires et adopter des programmes (et des formats de fichiers) libres plutôt que propriétaires. Des initiatives existent déjà. Par exemple, l'administration communale de la Ville de Liège encourage l'usage d'OpenOffice. Mais les habitudes peinent à changer...

Comme on l'a dit, une telle réflexion est urgente pour les services publics, mais elle concerne aussi bien le secteur privé que chaque citoyen, quel que soit son âge et son occupation. Que pouvons-nous faire, en tant que citoyen, parent, collègue, employé, enseignant ? Se tenir informé sur ces questions est capital. Spécialisés dans la vigilance en matière informatiques, plusieurs acteurs sont susceptibles de nous aider. Ils méritent donc le soutien des pouvoirs publics.

Tout d'abord, les espaces publics numériques (EPN) ne se limitent pas à offrir des points d'accès : il assurent également des actions d'initiation à l'informatique et de sensibilisation à son usage responsable. Touchant les citoyens les plus précarisés, ces (trop rares) initiatives méritent d'être encouragées et subsidiées.

Par ailleurs, plusieurs associations sensibilisent le grand public aux bonnes pratiques à acquérir en matière informatique. Actifs à Namur, Mons, Charleroi, Arlon, Thuin, Sambreville, La Louvière, Tournai et Liège, les *Linux User Groups* (LUG) offrent un précieux travail de veille qui mérite l'attention et le soutien du parlement.

D'autres initiatives méritent notre attention et notre soutien : CommunesPlones, l'Association pour une Électronique Libre (AEL) ou PourEVA, par exemple. Elles sont trop nombreuses pour être toutes citées. En outre, ces associations spécialisées dans la veille et la sensibilisation en matière de « démocratie numérique » regroupent des portes paroles informés susceptibles d'instruire le parlement sur la pertinence des actions à mener.

Remerciements

L'auteur tient à remercier Juliette De Maeyer (Université Libre de Bruxelles), Pascal Balancier (Agence wallonne des télécommunications) et Philippe Destatte (Institut Destrée) pour leurs commentaires sur une version préliminaire de ce texte.

Bibliographie

Dominique Cardon et Fabien Granjon, 2010, *Médiactivistes*, Paris: Sciences Po.

Christophe Lejeune, 2008, « Internet, réseau qui libère ou qui enferme ? », *Espace de Libertés*, 365, juin 2008, pp. 12-13 .

Christophe Lejeune et Nicolas Mazziotta, 2008, « Pourquoi ne pas « libérer » notre ordinateur ? », *Le Soir*, 27 août 2008.

Christophe Lejeune, 2009, « Démocratie et Internet », *Aide-mémoire*, 47, p. 4.

Christophe Lejeune, 2009, *Démocratie 2.0. Une histoire politique d'Internet*, Bruxelles: Espace de Libertés.

Serge Proulx, 2004, *La révolution Internet en question*, Montréal : Québec Amérique.

Stéphane Renard, 2010, Entretien avec Christophe Lejeune : « Internet et éducation : plaider pour un pacte entre les générations », *Espace de Libertés*, 388, juillet 2010, pp. 5-7.

Adrienne Thiéry, 2010, Entretien avec Christophe Lejeune : « Je suis sur Internet », *Femmes d'aujourd'hui*, 3, 21 janvier 2010, pp. 40-42.

